

Compte-rendu conseil municipal de la Commune de Sénouillac n° 15 du Jeudi 23 avril 2015

Présents : Bernard Ferret, Maire, Gilles Fort, Adjoint, Corinne Malbert, Lorraine Fonvielle, Jean Luc Souquié, Vincent Classine, Emmanuel Bistes, Christine Duriez.

Secrétaire de séance : Christine Duriez

Procurations : Pierre Souquié à Jean Luc Souquié ; Grégory Fabre à Gilles Fort.

Absente excusée : Marie-Thérèse Plageoles.

Lecture du précédent compte rendu ; il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que, par courrier en date des 6 et 7 avril 2015, Mme Sylvie BENIMELIS et M. Vincent MASSON l'ont informé de leur volonté de démissionner de leurs fonctions d'Adjoints à réception de leur courrier.

Conformément à l'Article L 270 du Code Électoral, M. Gilles FORT et Mme Christine DURIEZ deviennent Conseillers Communautaires pour représenter la commune de Sénouillac à la Communauté de Communes Tarn et Dadou.

1 - Délibérations

Objet : Détermination du nombre de postes d'adjoints

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que suite à la démission de cinq conseillers Municipaux, dont deux Adjoints, il faut délibérer à nouveau sur la création du nombre d'Adjoints ; il rappelle que celle-ci relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'Article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Vu l'Article L 2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal décide de ne pas remplacer les 2 postes vacants des Adjoints démissionnaires ; il restera au nombre minimum fixé à l'Article ci-dessus, à savoir **UN** poste d'Adjoint.

M. Gilles FORT, qui était 3^{ème} Adjoint au Maire de la Commune de Sénouillac, restera donc le seul Adjoint au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à **UN** les postes d'Adjoints à pourvoir.

Adopté : 8 pour 2 contre

Objet : Versement des indemnités de fonction au Maire et à l'Adjoint au Maire.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les Articles L 2123-20 et suivants.
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la Loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.
- Vu la démission de cinq conseillers municipaux dont deux adjoints et considérant l'augmentation de la charge de travail, il est proposé la révision de l'attribution de l'indemnité du Maire et de l'Adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **Pour le Maire** et avec effet au 1^{er} mai 2015 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de 34,50 %, soit **1 311,40 € brut mensuel**.

Population : 1 121 habitants – Indice brut : 1 015 = 3 801,46 € -Taux maximal en % de l'indice : 43 % (1 634,63 € brut mensuel).

- **Pour l'Adjoint** et avec effet au 1^{er} mai 2015 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Maire au taux de 14,00 %, soit **532,20 € brut mensuel**.

Population : 1 121 habitants – Indice brut : 1 015 = 3 801,46 € -Taux maximal en % de l'indice : 16,25 % (627,24 € brut mensuel).

Adopté : 6 pour 3 abstentions 1 contre

Monsieur le maire et le premier adjoint ne prennent pas part au vote et s'abstiennent.

Objet : Nomination des membres des Commissions Communales

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que, suite à la démission de cinq Conseillers Municipaux, il faut revoir la composition des membres des Commissions communales.

Commission Finances

Présidente : MALBERT Corinne

Membres : FORT Gilles, SOUQUIÉ Pierre, FERRET Bernard, Marie-Thérèse
PLAGEOLES

Commission Personnel

Président : FERRET Bernard

Membres : FORT Gilles, MALBERT Corinne, SOUQUIÉ Pierre

Commission Assainissement, Routes, Bâtiments, Sécurité, Matériel, Travaux en régie, Environnement, Urbanisme

Président : FORT Gilles

Membres : MALBERT Corinne, FABRE Grégory, SOUQUIÉ Jean-Luc, DURIEZ Christine, FERRET Bernard, BISTES Emmanuel

Comité consultatif pour l'Environnement

Membre extérieur : LEFEVRE Jean-Louis

Commission Vie associative, Jeunesse, Lien intergénérationnel

Président : SOUQUIÉ Pierre

Membres : CLASSINE Vincent, DURIEZ Christine, BISTES Emmanuel

Comité consultatif

Membres extérieurs : VELLARINO Patricia, MALBERT Francine, LEFEVRE Jean-Louis

Commission Vie scolaire et Petite Enfance

Présidente : FONVIELLE Lorraine

Membres : FERRET Bernard, Vincent CLASSINE

Comité consultatif

Membre extérieur : VELLARINO Patricia

Commission Communication, Culture, site Web, Haut débit

Président : CLASSINE Vincent

Membres : DURIEZ Christine, FONVIELLE Lorraine, FERRET Bernard

Commission Catastrophes naturelles

Président : FERRET Bernard

Membres : BISTES Emmanuel

Commission Tourisme

Président : FERRET Bernard

Membres : BISTES Emmanuel, PLAGEOLES Marie-Thérèse,

Comité consultatif

Membres extérieurs : MALBERT Francine, LEFEVRE Jean-Louis

Commission C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)

Président : FERRET Bernard

Membres : DURIEZ Christine, BISTES Emmanuel, MALBERT Corinne, SOUQUIÉ Pierre

Membres extérieurs : JULIEN Josiane, PELLIZZARI Danièle, VELLARINO Patricia, PUJOL Elodie, GAILLARD Bernard

Adopté : 8 pour 1 abstention 1 contre

Objet : Nomination des Délégués aux Syndicats Intercommunaux et autres organismes

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que, suite à la démission de cinq Conseillers Municipaux, il faut revoir la composition des nominations des Délégués des Syndicats Intercommunaux et autres organismes.

SIAEP du Gaillacois (Syndicat des Eaux de Rivières)

Titulaires : FORT Gilles, SOUQUIÉ Jean-Luc

Suppléants : FERRET Bernard, MALBERT Corinne

SIVU (Moniteur de sports – SSMP Gaillac-Cadalen)

Titulaires : FERRET Bernard, FONVIELLE Lorraine

SDET (Syndicat électrification du Tarn)

Titulaires : FABRE Grégory, FORT Gilles

Syndicat Intercommunal d'Assainissement des bassins du Lézert et Vieulac

Titulaires : FERRET Bernard, DURIEZ Christine

SIVU du Gaillacois (Voirie)

Titulaires : FORT Gilles, SOUQUIÉ Jean-Luc

CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Délégué des Élus : FERRET Bernard

Déléguée des Agents : HYGONENQ Magalie

Correspondant Défense : FABRE Grégory

Correspondant Sécurité Routière : FABRE Grégory

Adopté : 8 pour 1 abstention 1 contre

Objet : Attribution régime indemnitaire IAT pour les agents de la commune - Année 2015

- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

- VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 ;

- VU le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 modifié et l'arrêté du 23 novembre 2004 relatifs à l'indemnité d'administration et de technicité ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- D'instituer l'indemnité suivante au profit des agents de la commune.
- L'enveloppe globale sera de 4 807,77 €

Attribution de l'indemnité d'administration et de technicité au profit du personnel titulaire relevant des cadres d'emplois suivants :

GRADES	MONTANT DE REFERENCE ANNUEL AU 01-07-2010 ³	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	ENVELOPPE GLOBALE DE BASE
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2°classe	469.66	1	469.66
ADJOINT ADMINISTRATIF 1°classe	464.30	1	464.30
ADJOINT ADMINISTRATIF 2°classe	449.29	1	449.29
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 ^{ère} classe	476.09	1	476.09
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^{ème} classe	469.66	1	469.66
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^{ème} classe	469.66	1	469.66
ATSEM PRINCIPAL 2°classe	469.66	1	469.66
ATSEM 1 ^{ère} classe	464.30	1	464.30

PRECISE :

- Les indemnités versées aux agents à temps non complet seront calculées au prorata de leur temps de travail hebdomadaire.
- Ces indemnités seront versées annuellement.
- Les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de références seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.
- Le maire est chargé de fixer, par arrêté, le montant individuel attribué à chaque agent.
- La délibération en date du 31/07/2014 portant sur l'I.A.T. est abrogée.
- Les dépenses correspondantes seront prélevées à l'article 6411 du budget de l'exercice 2015.

Adopté : 8 pour 1 abstention 1 contre

2 – Questions diverses

- Demande de versement de forfait pour un enfant scolarisé hors commune : le Conseil Municipal après avoir examiné attentivement la demande de l'établissement d'accueil spécialisé, décide de donner une suite favorable. Le forfait versé à l'établissement, sera de 300 €.
- Info TRIFYL : journée de visites des équipements de traitement des déchets à Labruguière et Labessière-Candeil le mardi 28 avril 2015 de 8h320 à 17h00.
- Suite à l'orage du jeudi 16 avril 2015, il a été fait un point sur les dégâts et surtout sur les mesures à prendre d'urgence. Les points dits « rouges » repérés suite aux pluies torrentielles seront traités en priorité exemple : Bourdet et Laval pour les pompes de relevage, curage de fossés et curage de certains ponts obstrués. Le programme d'entretien prévu pour 2015 sera peut-être réorienté Il est possible d'envisager des solutions quant à l'évacuation des eaux de certaines zones qui vont vers Rivières. Rendez-vous est fixé avec La SNCF car elle a une part de responsabilité dans les inondations notamment au lieu-dit « les Lizes ». En effet certains ponts d'évacuation ne sont pas entretenus ce qui entraîne la stagnation des eaux de pluie. Il est donc urgent de demander à la SNCF l'entretien des points incriminés.
- Réparation du lave-vaisselle de l'école : bon pour accord
- Assainissement : une pompe est à changer à la station de relevage Route de Laval endommagée suite à l'orage du 16 avril dernier.
- Rappel de la rando occitane le 24 mai 2015 et distribution du parcours aux conseillers. L'organisation est à la charge de Gaillac Rando ; la mairie met à disposition la salle des fêtes pour le repas, le préau de l'école pour les inscriptions, les places pour le parking, des tables et chaises, des barrières pour la sécurité. M. le Maire demande aux conseillers disponibles ce jour-là d'être présents.
- M. Emmanuel Bistes pense que le pouvoir décisionnaire est maintenant réparti sur Le Maire et son seul adjoint ce qui risque de nuire à la répartition démocratique des pouvoirs et que cela est une marque de non motivation. Réponse lui est faite par M. le Maire que ce n'est pas par manque de motivation, mais par manque de temps à consacrer aux dossiers, la motivation des membres présents restant intacte. Corinne MALBERT précise, quant au pouvoir décisionnaire, que d'une part les décisions sont votées par le Conseil et d'autre part que M. le Maire vient d'inviter les présidents de commission et Conseillers qui le souhaitent à se joindre aux réunions « Maire-Adjoint » chaque fois qu'un sujet important doit être abordé. M. le Maire explique que l'équipe a pris des engagements sur un programme et qu'elle aura à cœur de les réaliser ; il compte aussi sur l'Assemblée, y compris l'opposition, pour assumer les responsabilités ; ce qui lui a été confirmé lors de ce Conseil par tous les membres présents.

Séance levée à 21h46.

Prochain Conseil Municipal le jeudi 28 mai 2015 à 20h30.